

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 8 JUIN 2017**  
**PROCES VERBAL**

**A. APPEL**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 8 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 2 juin 2017

**PRESENTS** : IDRAC Francis, THULLIEZ Angèle, VAZQUEZ Fabien, CLAIR Christine, DUBOSC Patrick, LOMBARD Evelyne, DUPOUX Jean Luc, VERDIE Jean Marc, NICOLAS Claire, NINARD Yannick, SAINTE LIVRADE Régine, TANCOGNE Bernard, TOUZET Denis, CORNETTE Elisabeth, SABATHIER Pierre, LANDO Marylène, DUCARROUGE Christine, DUPRE Jacques, MINVIELLE-REA Corinne, ANDREETTA Jacques

**PROCURATIONS** :

ROQUIGNY Martine à THULLIEZ Angèle  
 CZAPLICKI Thierry à DUBOSC Patrick  
 DALBY Raphaël à VAZQUEZ Fabien  
 HERNANDEZ Alfred à SABATHIER Pierre  
 VILSONI Emilie à IDRAC Francis

**ABSENTS EXCUSES** : MARQUES Ana, ROUGE Jean Hubert

**ABSENTS** : LAHILLE Bertrand, BOURGEOIS Mélanie

**SECRETAIRE** : Marylène LANDO

*Monsieur IDRAC : Merci d'avoir répondu présents à cette séance. Je constate que nous sommes 20 sur 29. Ce n'est pas mal pour un jeudi soir à 18h30.*

**B. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

**1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte des décisions prises :

N°	DATE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	BENEFICIAIRE
34	15/05/2017	BAIL COMMUNE/ETAT - Bâtiment Services de la Trésorerie - Bureaux - 6 ans	8 282,46		ETAT
35	15/05/2017	BAIL COMMUNE/ETAT - Bâtiment Services de la Trésorerie - Appartement - 6 ans	12 306,12		ETAT
36	31/05/2017	ETUDES PRELIMINAIRES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX NECESSAIRES A LA REGULARISATION DE LA STATION D'EAU POTABLE	8 746,80	10 496,16	NALDEO
37	31/05/2017	FOURNITURE D'UN COMPRESSEUR D'AIR COMPRIME POUR LA STATION D'EAU POTABLE (reprise 1 200 €)	4 375,00	5 250,00	AIR PLUS

**LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE de ces décisions.**

<b>C. FINANCES</b>
--------------------

## **2. INDEMNITE REPRESENTATIVE LOGEMENT INSTITUTEURS 2016 – Liste bénéficiaires**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par courrier du 9 mars 2017, Monsieur le Préfet, nous informe qu'il a retenu le montant de 245 € par mois pour l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2016, après avis favorable de toutes les collectivités concernées et consultées.

L'indemnité est versée aux instituteurs, au nom de la commune, par le centre national de la fonction publique territoriale, dans la limite du montant de la dotation spéciale instituteurs (DSI), le reliquat étant à la charge de la commune.

Le comité des finances locales a reconduit pour 2016 le montant de la dotation spéciale instituteurs 2015, soit 2.808,00 €.

Il en résulte les parts communales suivantes, dues aux instituteurs ayant droit pour l'année civile 2016 :

PARTS COMMUNALES ANNUELLES	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Indemnité de base	132 €	132 €	120 €	96 €	36 €	0 €	0 €
Indemnité avec majoration de 25%	867 €	867 €	852 €	822 €	747 €	672 €	642 €

Monsieur le Préfet rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal d'arrêter la liste des bénéficiaires. En conséquence, en application des dispositions précitées, Monsieur le Maire arrête la liste des bénéficiaires de l'indemnité susvisée ainsi qu'il suit :

**Ecole Lucie Aubrac - Mme MOYON Sylvie épouse ORDOQUI = 867,00 € brut (soumis à CSG et CRDS)**

*Monsieur VAZQUEZ : Une erreur s'est glissée dans la rédaction de la note de synthèse. Il faut lire 2016 au lieu de 2014 et 867 € au lieu de 852 €.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SE PRONONCE favorablement sur cette proposition**

## **3. DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Vide d'Oc**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la bibliothèque municipale a décidé d'organiser un « Vide d'Oc ». Cette manifestation programmée pour le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017, consiste à organiser un vide grenier spécialisé dans la vente d'objets culturels d'occasion : livres, magazines, disques vinyles, CD, DVD, jeux de société, jeux vidéo et partitions musicales.

Cette manifestation est exclusivement réservée aux particuliers qui pourront s'installer sur la Place de l'Hôtel de ville moyennant le paiement de droits d'occupation du domaine public et l'acceptation d'un règlement.

Monsieur le Maire propose les tarifs ainsi qu'il suit :

- l'emplacement de 2 mètres linéaires = 6 €
- l'emplacement de 4 mètres linéaires = 10 €

*Madame THULLIEZ : Ce projet a été étudié en 2016 mais n'avait pas pu aboutir pour diverses raisons, notamment le temps qu'il fallait pour le réaliser. Stéphanie ALIAS a repris ce projet cette année. Cette action permet un désherbage de la bibliothèque et s'adresse également aux particuliers.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les tarifs précités et CHARGE Monsieur le Maire d'assurer son application**

## D. URBANISME

### 4. ALIENATION TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE M. Mme SARREBAYROUSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur et Madame SARREBAYROUSE ont présenté un projet pour la rénovation de la maison du meunier et du moulin au lieu-dit « Bouscarteau ». La réalisation est soumise à une contrainte de réseau d'électricité, la distance de raccordement étant de 250 mètres. ENEDIS présente un devis avec participation de la commune.

*Monsieur IDRAC : Si certains ne connaissent pas, je précise qu'il s'agit des propriétaires d'un restaurant local, place Gambetta, « Les Oliviers »*

La commune souhaite la sauvegarde de ces bâtiments qui présentent un véritable caractère patrimonial. Ce moulin à vent est le dernier encore debout sur la commune. ***Il faut savoir que la commune à l'origine avait 12 moulins à vent sur son territoire.***

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet et éviter une participation non négligeable de la commune, il convient de céder, pour réduire la distance de raccordement, une partie du chemin rural n°56, de la borne sud-ouest de la section AB n°211, jusqu'à la pointe nord de la parcelle cadastrée section AB n°119, sur 240 mètres environ (comme indiqué sur le plan ci-joint).

En contrepartie de cette vente, Monsieur et Madame SARREBAYROUSE s'engagent à créer une servitude perpétuelle au profit de la commune, avec les mêmes droits qu'un chemin rural, sur la partie de la parcelle de l'angle sud-ouest de la section AB n°211, jusqu'à la pointe sud de la parcelle cadastrée section AB n°119.

Ils s'engagent à créer une servitude perpétuelle au profit de la commune, avec les mêmes droits qu'un chemin rural le long de limite ouest de la parcelle cadastrée AB n°119 d'une largeur de 4 mètres.

Monsieur et Madame SARREBAYROUSE s'engagent à respecter la servitude existante au droit de la commune créée pour le passage de la canalisation du réseau eau potable.

Madame PETITPAIN, vendeuse du lot maison et moulin, s'engage à créer une servitude perpétuelle au profit de la commune, avec les mêmes droits qu'un chemin rural, sur une largeur de 4 mètres pris sur la parcelle AB n°186, limitrophe de la parcelle cadastrée section AB n°119, côté sud.

Le service des domaines sera consulté pour transmettre l'évaluation de cette parcelle.

*Monsieur IDRAC : Je résume. Soit, la commune fait l'effort de vendre ce chemin rural à l'acquéreur qui s'engage évidemment par écrit à laisser une servitude ou sinon le dossier de cette maison et de ce moulin vont « tomber à l'eau » car il y a une note importante d'électricité qui serait à payer par la commune et il est hors de question que celle-ci finance ce projet. En optant pour cette solution, l'électricité sera au droit de la parcelle et ce seront les futurs acquéreurs qui financeront le branchement. Le prix est non négligeable. Environ 20 000 €. Cela permettra peut-être aussi de sauvegarder le dernier moulin à vent du territoire, patrimoine lillois intéressant. Avez-vous des questions ?*

**Pas de question.**

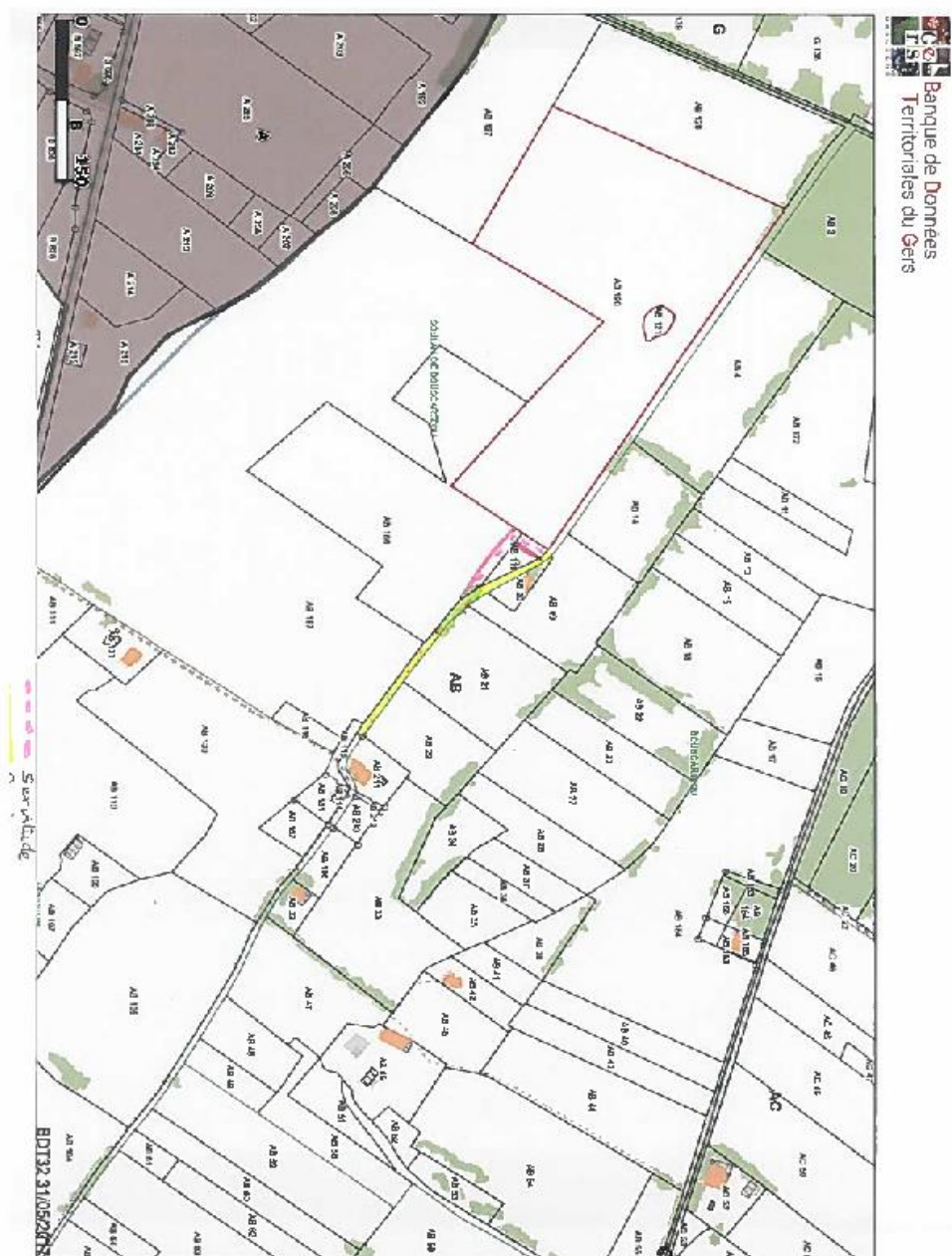
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DONNE un accord de principe pour céder à Monsieur et Madame SARREBAYROUSE, une partie du chemin rural n°56, de la borne sud-ouest de la section AB n°221, jusqu'à la pointe nord de la parcelle cadastrée section AB n°119, sur 240 mètres environ (comme indiqué sur le plan ci-joint), pour un euro symbolique,**

**- DONNE son accord de principe d'accepter les propositions de créations de servitude de Monsieur et Madame SARREBAYROUSE et Madame PETITPAIN,**

**- DONNE son accord de principe afin que tous les frais de bornage, les honoraires de Notaire soient à la charge de l'acquéreur,**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure légale en matière de cession de chemin rural.**



***Monsieur IDRAC : Je rappelle qu'il sera nécessaire de respecter ensuite toute la procédure administrative, enquête publique...je souhaitais auparavant recueillir l'accord de principe du conseil municipal***

<b>E. AMENAGEMENTS – SERVICES URBAINS</b>
---

### **5. TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS – Rue de l'Égalité**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du 30 mai 2017 du Syndicat d'Énergies du Gers, concernant un projet de convention reprenant les dépenses de dissimulation du réseau téléphonique sur la zone concernée par l'opération d'esthétique du réseau électrique. Les deux montants indiqués dans la convention (partie câblage et partie génie civil) sont à la charge de la collectivité. La convention précise le principe de la répartition des coûts.

*Monsieur IDRAC : Avez-vous des questions ?*

**Pas de question.**

Vu le dossier présenté en date du 30 mai 2017 par les Services du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers et de Orange, après étude détaillée et échange de vues,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de 5 293,00 €TTC pour la partie des travaux génie civil,**
- **APPROUVE le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de 790,55 €TTC pour la partie câblage,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.**

### **6. PROJET D'ESTHETIQUE DES RESEAUX ELECTRIQUES – Rue de l'Égalité**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du 30 mai 2017 du Syndicat d'Énergies du Gers, nous informant que, lors de sa prochaine assemblée, il adoptera le programme d'esthétique des réseaux programme Partenariat ENEDIS/SDEG/Communes 2017. A ce sujet, et en ce qui nous concerne, les services du Syndicat Départemental ont chargé l'Entreprise GABRIELLE d'établir une étude pour la dissimulation du réseau électrique situé rue de l'Égalité.

Au vu du projet définitif établi par cette entreprise, le coût de cette opération s'élève à 50 550 €HT.

Le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers prévoit une participation communale de 50% du montant total hors taxe, soit une participation à la charge de la commune de 25 275 €.

Afin d'engager les travaux, il convient de délibérer.

*Monsieur IDRAC : Avez-vous des questions ?*

**Pas de question.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le projet cité en objet**
- **INSCRIT au budget de l'exercice en cours la somme de 25 275 € correspondant à la participation communale.**

<b>F. QUESTIONS DIVERSES</b>
------------------------------

*\* Madame MINVIELLE-REA : Je souhaitais savoir si le camping sera libéré pour ouvrir à la date prévue ?*

*Monsieur IDRAC : Le camping sera libéré aux alentours du 15 juin*

*Madame MINVIELLE-REA : Ils partiraient où ?*

*Monsieur IDRAC : Ce sont des forains qui sont arrivés le dimanche de l'ascension et qui sont venus me rencontrer le lundi. Ce sont des gens qui s'en vont chaque année travailler à côté de Marseille, à Aix en Provence. Ils font les foires. Ils sont habituellement résidents à Toulouse. Ils ont versés un don de 1 000 € à la commune pour combler les frais d'électricité, d'eau et de nettoyage.*

*Madame MINVIELLE-REA : C'est bien, merci.*

*\* Monsieur DUPRE : J'ai une question. Samedi, jour de marché, il pleuvait et j'ai remarqué une personne qui travaillait au marché, un placier, dont j'ignore le nom et le statut, vacataire ou non, qui portait une tenue qui m'a choqué énormément. Il est en tenue de chasseur ou de pêcheur. Ce n'est pas très bon pour la commune. J'aimerais bien qu'on envisage de lui acheter un vêtement de pluie, marqué à la Mairie de l'Isle Jourdain, ou un pantalon. Je trouve que cela fait mauvais effet. Je le vois régulièrement à la barrière tous les samedis. Je pense qu'une tenue adéquate est méritée.*

*Monsieur IDRAC : Tout à fait. Ta remarque est justifiée. Nous allons faire le nécessaire. C'est vrai que cela ne fait pas bon effet car lorsqu'on regarde les marchés avoisinants, en particulier Samatan, les agents sont identifiés et portent des tenues à l'effigie de la collectivité.*

*\* Madame CLAIR : Une information. Nous venons de clôturer les chantiers jeunes. La liste est close. Je vous rappelle qu'il y a 60 places. Nous avons reçu plus de 70 candidatures. Le 16 juin aura lieu la sélection. Les familles seront ensuite informées. Les jeunes travailleront sur l'Isle Jourdain, Pujaudran, Monferran Savès et Fontenilles.*

*\* Monsieur IDRAC : Pour tous les travaux dont on vient de parler Rue de l'Egalité, une information sera transmise aux riverains, informant du début et de la fin des travaux. Par contre, je suis désolé mais nous avons oublié de communiquer sur les travaux Avenue du Commandant Parisot. Ces travaux ne sont pas faits ni maîtrisés par la commune. D'habitude, je suis assez vigilant mais cela m'a échappé pour cette fois. Il est vrai qu'il aurait été nécessaire de faire une information sur les désagréments induits. Il s'agit de Gers Numérique. Les travaux ont lieu sur l'ensemble de la ville.*

*Monsieur VERDIE : Par exemple, la personne qui a repris la sandwicherie a pris une semaine de vacances une semaine avant. Si elle avait su, elle aurait décalé.*

*Monsieur IDRAC : Nous le faisons habituellement. Sur le chantier de la gare, cela a été fait systématiquement. Là, cela nous a échappé car tout simplement, ce n'est pas nous qui maîtrisons les travaux, c'est Gers Numérique qui transmet les dates d'intervention tardivement.*

*Madame DUCARROUGE : jusqu'à quand les travaux ?*

*Monsieur FAURE, DST : Il y en a encore pour pas mal de temps. Tout l'été, voire plus, sur l'ensemble de la commune. J'ai mis en relation l'entreprise avec la Police Municipale, notamment pour organiser les manifestations en cours. Lundi, cela devrait être terminé sur cette portion.*

*\* Monsieur DUPRE : Je rappelle une information que certains ont certainement déjà. J'ai appris ce matin à 8h, que Monsieur MARCET, Maire de Mauvezin, est décédé d'un infarctus foudroyant.*

*Monsieur IDRAC : Nous avons eu l'information en milieu de matinée.*

*\* Monsieur VERDIE : Je signale encore une effraction ce week-end à la halle des sports. Une enquête est en cours.*

*\* Monsieur DUPRE : Dernière chose. Toujours le bâtiment de Monsieur DIZOL. Tous les soirs, des jeunes viennent jouer au ballon et créent des nuisances sonores. Le lotissement de l'Ovalie se plaint.*

*Monsieur IDRAC : Pour ne rien vous cacher, la Communauté de Communes a fait une offre d'achat de ce bâtiment. 200 000 € ont été proposés il y a 2 mois environ. Mme DIZOL est d'accord. Ils sont 3 vendeurs. Le 3° est d'accord aussi. Par contre, M. DIZOL n'est quant à lui pas d'accord. Il souhaite vendre à 320 000 €. Il faut savoir que pour réhabiliter ce bâtiment, il est nécessaire d'investir près de 500 000 € au moins. J'ai également été contacté par un Conseiller Régional qui m'indique que les travaux pourraient être subventionnés. Mais le coût total reste élevé.*

*Monsieur DUPRE : Le terrain est-il constructible ?*

*Monsieur IDRAC : oui*

*Monsieur DUPRE : Il faut toutefois financer la démolition et il doit y avoir en plus de l'amiante ?*

*Monsieur IDRAC : oui. La balle est maintenant dans le camp des vendeurs. Plusieurs acquéreurs se sont présentés ces 5 dernières années et à des prix très intéressants. Ils ont choisi de ne pas vendre. Sauf que si la situation perdure, nous allons peut-être le mettre en demeure de sécuriser les lieux et d'éviter l'accès. Cela lui a déjà été communiqué verbalement.*

*\* Madame THULLIEZ : Nous avons transmis en début d'après-midi, les plannings concernant la tenue des bureaux de vote pour le 1° tour des élections législatives qui tient compte des dernières désignations reçues des partis politiques et des candidats. Celles-ci étant parvenues en mairie à 17h30. Ainsi, Monsieur Jacques DA CANAL, assesseur titulaire, a été placé au bureau 2, Madame MEDIAMOLE sur le bureau 3 et Madame Solange NADAL, au bureau 8. Il n'y aura pas normalement de nouveau changement, la date de dépôt des désignations étant jeudi soir à 18h. Je tiens à votre disposition tous les plannings.*

*Monsieur IDRAC : Je souhaite préciser deux choses au niveau des élections.*

*Tout d'abord, je tiens à remercier Madame THULLIEZ pour ce travail. Je sais qu'il s'agit d'un travail peu évident pour l'avoir fait en 2014. Les mandats précédents, le Maire de l'époque, me l'avait souvent confié. Je l'ai toujours fait. C'était un peu plus simple car il n'y avait que 5 bureaux. Aujourd'hui, nous en avons 8. Je savais lorsque nous avons créé 3 bureaux supplémentaires que cela serait compliqué. Mais nous sommes bien obligés de nous adapter à l'évolution de la population et on ne peut pas dans certains bureaux avoir 1300 ou 1400 électeurs inscrits et gérer des files d'attente interminables. Ensuite, lorsque nous sommes élu, notre devoir est d'être présent, sauf cas de force majeure. Je sais que c'est compliqué. Je sais que nous sommes mobilisés quasiment toute la journée. Il en est ainsi à chaque élection. Il faut se dire qu'il y a 4 dimanches d'élection en 2017. C'est vrai que c'est lourd. Aucun scrutin en 2018. En 2019, un seul dimanche d'élection, les Européennes. Alors, je sais que c'est un peu compliqué, mais si tout le monde fait l'effort, cela reste réalisable et jouable pour tous. Ce sont des dimanches compliqués et heureusement nous avons des volontaires parmi, ce que j'appellerai, la société civile. Cela serait sinon 12 heures de présence pour tous les élus. Je sais que c'est compliqué, mais c'est comme ça. On ne peut pas faire autrement. On ne peut pas revenir à l'époque où il n'y avait que deux bureaux à la Mairie.*

*Ce que je voudrais dire pour l'avoir fait, c'est que c'est compliqué, compte tenu des désignations tardives des assesseurs par les candidats. Cela nécessite des modifications permanentes. De plus, au dernier moment, quelqu'un peut être absent pour diverses raisons, familiales...cela peut se comprendre...nous sommes tous passés par là...Il faut alors encore modifier les plannings...Il est impossible un mois à l'avance de transmettre des plannings définitifs. Je n'ai pas le droit de refuser la désignation transmise par les partis politiques. C'est une obligation que j'ai de les accepter. Voilà ce que je voulais dire ce soir.*

*Deuxièmement, nous avons décidé d'installer le bureau centralisateur dans la salle des mariages à la Mairie. Un écran permettra de suivre le dépouillement en direct à partir de 18 heures, heure de fermeture des bureaux de vote. Nous n'avons rien inventé, cela se fait déjà depuis longtemps dans beaucoup de communes. Nous avons choisi d'expérimenter ce dispositif. Vous nous pardonnerez les imperfections.*

*Monsieur PETIT ROUX : C'est également pour le confort de nos collègues pour travailler plus vite dans la prise en charge des résultats de chaque bureau, pour visualiser ces résultats au fur et à mesure. Les présidents de chaque bureau transmettront les résultats et viendront déposer les procès-verbaux sur ce nouveau site. L'apéritif sera servi au musée dès la fin du dépouillement.*

*Monsieur IDRAC : Après, je sais que c'est compliqué, que cela demande beaucoup de présence, des sacrifices...mais nous en sommes tous là. Nous sommes nombreux à faire quasiment du non-stop de 7h à 21h. C'est comme ça.*

*Madame DUCARROUGE : Je trouve que tout est bien organisé. Il ne me semble pas avoir entendu de remarques à ce sujet.*

*Monsieur IDRAC : Certains se sont plaint d'avoir trop d'heures de présence.*

*Madame DUCARROUGE : Des électeurs sont volontaires pour tenir le rôle d'assesseurs*

*Monsieur IDRAC : nous sommes élus et c'est notre rôle d'être présent et de donner l'exemple. On ne peut pas demander à un citoyen de l'Isle Jourdain de faire 8 heures ou d'être président de bureau si un élu n'en fait que 2...cela ne marche pas...Vous comprenez ce que je veux dire...Ils sont là pour venir en complément, pour soulager, mais pas pour se substituer aux élus*

*Madame DUCARROUGE : Mais à priori, même ceux qui étaient absents ont pu se faire remplacer sans souci ?...*

*Monsieur IDRAC : Cela demande un travail et une gymnastique d'esprit considérable. Tout travail demande aujourd'hui de la disponibilité mais c'est vrai que c'est compliqué. Si on veut prendre en compte les désirs et les problèmes de tout le monde, c'est compliqué. Merci Madame THULLIEZ.*

**19H15 la séance est levée**

**Le prochain conseil municipal est programmé pour le 29 juin 2017.**

Le 23 juin 2017

La Secrétaire – Marylène LANDO